

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE SAINT BONNET LE CHATEAU

Séance du 7 avril 2016

Nombre de membres en exercice : 37
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 36
Nombre de membres présents : 35
Date de la convocation : 31/03/2016

Objet de la délibération : Motion relative au schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI)

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION PRECEDENTE

L'an deux mille seize et le sept avril, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Saint Bonnet-le-Château, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle des fêtes à Luriecq, sous la présidence de Monsieur Iwan MAYET.

Présents : Iwan Mayet, Annie Grégoire, Sébastien Teyssier, Marie Meley, Michel Romeyer, Serge Vray, Jean Luc Pourtier, Christian Barjon, Colette Ferrand, Jean Lenoble, Serge Granjon, Alain Marquet, Alain Limousin, Bernadette El Asri, Cédric Bonhomme, Jean-Claude Civard, Jean Pierre Dubost, Jean Marc Sardat, Roger Violante, Marie George Bouhe, Philippe Romier, Nicole Girodon, Pierre Thiollière, Evelyne Chouvier, Pierre Berliet, Bernard Bonnet, Gilbert Soulier, Bernard Fournier, Jean-Louis Jayol, Annie Mallard, Hervé Béal, Josette Folleat, Gabriel Aubert, Caroline Civard, Roger Boudon.

Excusé ayant donné procuration
Robert Decourtye excusé a donné procuration à Caroline Civard
Jacques Blanchard excusé a donné procuration à Jean Marc Sardat
Yves Favier excusé a donné procuration à Roger Boudon

Excusés ou absents :
Anne Marie Kmieckik

Secrétaire de séance : Alain Limousin

	Pour	Contre	Abstentions
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur			
042-244200846-20160407-2016036Bis-DE	32	0	4

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2016

Motion pour l'intégration de la commune d'Aböen à la Communauté d'agglomération Loire Forez.

Le projet initial de Schéma Départemental de Coopération Intercommunal (SDCI) présenté en Commission (CDCI) le 9 octobre 2015 a été adopté lors de la précédente Commission en date du 18 mars 2016.

Il prévoit, en ce qui concerne la Communauté de communes du Pays de St Bonnet le Château, la disparition de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI). Dans le Schéma, 14 communes doivent être intégrées à la Communauté d'Agglomération Loire Forez (CALF)¹ et 4 au sein de l'Agglomération Stéphanoise².

Pour rappel, la loi n°2015-991 du 7/08/2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRE), a intégré les dates limites suivantes :

- 31/03/2015 : publication des SDCI
- 15/06/2016 : définition par arrêté préfectoral des projets de modification des périmètres des EPCI. Les arrêtés seront notifiés aux exécutifs de chaque organe délibérant (commune et EPCI)

Il est à noter que la modification de périmètre des EPCI concernés sera soumis à l'accord des conseils municipaux des communes incluses dans le projet de périmètre selon la règle de majorité dérogatoire suivante : la moitié au moins des conseils municipaux des communes intéressées, représentant la moitié au moins de la population totale de celles-ci, y compris le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse si cette dernière représente au moins le tiers de la population totale.

Les EPCI pourront également délibérer sur ces projets de périmètre mais seulement pour exprimer un avis.

Devant cette situation, la commune d'Aböen exprime son désaccord avec le SDCI actuel. M. Le Préfet souhaite voir intégrer cette commune à l'Agglomération Stéphanoise alors que la commune d'Aböen désire que son EPCI de rattachement soit la CALF.

Le Conseil communautaire, par le biais de cette motion, appuie la demande de la commune d'Aböen et souhaite, à la majorité absolue que la requête de la dite commune puisse être prise en considération lors de la définition des périmètres des futurs EPCI Ligériens.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Saint Bonnet le Château, Luriecq, Saint Jean, Soleymieux, Solyemieux, La Tourette, Chenereilles, Marols, La Chapelle, Lafage, Montaudou, Saint Hilaire, Cusson la Valmitte, Merle Leignec, Apinac, Usson en Forez, Estivareilles.

Accusé de réception - Exécutifs d'Aurec, Saint Maurice en Gourgois, Saint Nizier de Fornas

Réception par le préfet : 22/04/2016



Copie conforme.

Ont signé au registre tous les membres présents.

A Luriecq,

Le 7 avril 2016

Le Président,



Iwan MAYET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200846-20160407-2016036Bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2016